

/DA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-455 du 11 Novembre 1985

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de l'Office Béninois d'Aménagement Rural

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative (MDRAC) ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982, régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 83-92 du 21 Mars 1983 portant approbation des statuts de l'Office Béninois d'Aménagement Rural (O.B.A.R.) ;
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Juillet 1985.

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois d'Aménagement Rural, les personnes ci-après désignées :

- Georges N'DA-OSSORY, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

.../...

- Robert VINYOR, représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;
- Pedro BONI et Arsène AZON, représentants du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Léon DOSSA, représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Rafiou SOULE, représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Jeannot AGBOTON, représentant du Ministre de l'Equipeement et des Transports ;
- Siaka AFFAYON et Philippe HOUNKPATIN, représentants du Comité de Défense de la Révolution de l'Office Béninois d'Aménagement Rural ;
- Hospice ADDA, Victor HAZOUME et Rogatien AZILINON, représentants du Syndicat de l'Office Béninois d'Aménagement Rural.

Article 2. - Le Camarade Georges N'DA OSSORY est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office Béninois d'Aménagement Rural (OBAR).

Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

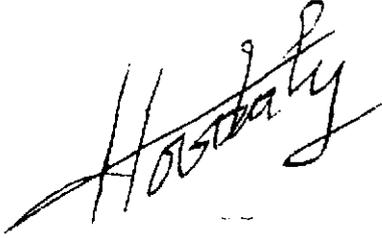
Fait à COTONOU, le 11 Novembre 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

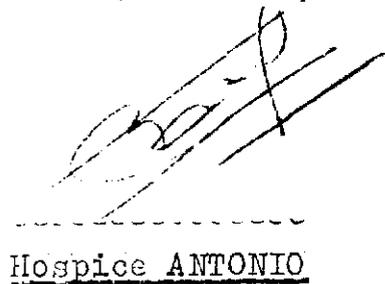
Mathieu KEREKOU

Pr Le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques absent, le Ministre de l'Information et des Communications chargé de l'intérim,

le Ministre des Finances et de l'Economie et pour le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative absent,

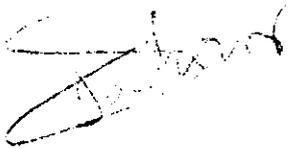


Ali HOUDOU



Hospice ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,



Soulé DANKORO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 14 SPD 2 DPE-ILC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 4
CCIB 4 DTC-GCON-ONEPI 3 JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 CEAP 6
INTERESSES 12.